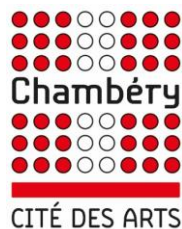




CONSERVATOIRE
HECTOR BERLIOZ
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL



Conservatoires du réseau de l'Arc Alpin Annecy / Chambéry / Grenoble / CAPI

Dossier d'inscription

EXAMEN D'ENTRÉE Prépa de L'Arc Alpin 2025/2026
Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES)

MUSIQUE

Dossier à retourner au plus tard
Le vendredi 12 septembre 2025

Nom			
Prénom			
Date de naissance		Adresse :	
Téléphone			
Mail			
Conservatoires demandés :	☐ Annecy ☐ Chambéry ☐ Grenoble ☐ CAPI		

Le-la candidat-e majeur (ou le représentant légal pour le candidat mineur) :

Nom, prénom :

Le :

Signature :

CPES MUSIQUE : Veuillez à bien vérifier que la discipline choisie est enseignée dans l'établissement que vous demandez (se reporter à la plaquette de présentation des CPES)

INSTRUMENTS / VOIX :

Violon ☐ Alto ☐ Violoncelle ☐ Contrebasse ☐
Flûte ☐ Hautbois ☐ Clarinette ☐ Basson ☐ Saxophone ☐
Cor ☐ Trompette ☐ Trombone ☐ Tuba ☐
Piano ☐ Guitare ☐ Harpe ☐ Percussions ☐ Accordéon ☐
Chant lyrique ☐

ACCOMPAGNEMENT :

Accompagnement vocal et instrumental ☐ Accompagnement danse ☐

INSTRUMENTS ANCIENS :

Clavecin ☐ Orgue ☐ Flûte à bec ☐ Viole de gambe ☐ Luth ☐
Violon baroque ☐ Violoncelle baroque ☐ Hautbois baroque ☐ Guitare baroque ☐

JAZZ :

Instrument et voix ☐ Précisez : _____

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES :

Instrument et voix ☐ Précisez : _____

MUSIQUES TRADITIONNELLES : ☐ Précisez : _____

DIRECTION D'ENSEMBLES :

Chœur ☐

CULTURE :

Culture (Histoire de la musique/Analyse) ☐

Ecriture / Orchestration ☐

Composition instrumentale et vocale ☐

Composition à l'image ☐

Design sonore ☐

Composition électroacoustique ☐

Métiers du son ☐

FORMATION MUSICALE ☐

Études musicales suivies antérieurement :

Un niveau d'entrée en cycle 3 est requis pour présenter une candidature. Toutefois, dans un souci d'ouverture vers des profils variés, des parcours atypiques ou non-conventionnels, une commission, constituée des directeurs-trices des conservatoires de l'Arc Alpin et des responsables pédagogiques, étudie les dossiers des candidats qui ne seraient pas issus d'un établissement d'enseignement artistique.

Si vous étiez inscrit dans un autre conservatoire que l'Arc Alpin pendant l'année scolaire 2024/2025, vous devez fournir les attestations de niveau des disciplines suivies dans un autre établissement et remplir le tableau ci-dessous :

Disciplines suivies	Nombre d'années de pratique	Niveau et cycle	Établissement fréquenté

Examen d'entrée :

- Prestation ou production de travaux en rapport avec la discipline dominante.
- Epreuve de Formation Musicale mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse.
- Entretien individuel avec le jury portant sur les motivations du candidat.

Les dates des épreuves d'entrée vous seront communiquées ultérieurement.

Dossier à retourner par mail à l'établissement concerné
au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 dûment rempli
et signé, accompagné d'une **lettre de motivation**

CRR d'Annecy

À l'attention d'Adeline BOCQUET
10 rue Jean-Jacques Rousseau, 74000 Annecy
04 85 46 76 50
adeline.bocquet@annecy.fr

CRR de Chambéry

À l'attention de Solen LEBRAS
Cités des arts, Jardins du Verney, 73000 Chambéry
04 79 60 23 91
s.lebras@mairie-chambery.fr

CRD Hector Berlioz CAPI

A l'attention de Vanessa CHERVIER
3 Promenade des Rêveries 38300 Bourgoin-Jallieu
04 74 93 54 05
vchervier@capi38.fr

CRR de Grenoble

6 chemin de Gordes, 38100 Grenoble
04 76 46 48 44
conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr

*Merci de nous signaler si vous bénéficiez de dispositions particulières pour les examens
(Circulaire n°2006-215 du 26/12/2006 – BO n°1 du 4 janvier 2007)*

Règlement des études « La Prépa de l'Arc Alpin » Musique

Le règlement est un outil au service de l'enseignement dans le cadre d'une institution. Le conservatoire est une école, un lieu de vie, un espace de socialisation, d'épanouissement, dont l'organisation des études vise au développement de l'individu au sein d'un groupe permettant à chacun de s'engager, à suivre dans les meilleures conditions le parcours choisi, et de présenter les concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur.

Le texte a pour but de fixer un certain nombre de valeurs qui président à l'organisation pédagogique commune des établissements de l'Arc alpin. Il précise également les modalités d'accès, les contenus et les conditions de certification de ces enseignements préparatoires. Il garantit également par l'harmonisation des contenus et des objectifs, un socle commun de compétences et de connaissances évalué selon des modalités identiques et précisé dans les maquettes pédagogiques. Chacun-e des directeurs-trices, responsable de son établissement veille à l'application conforme du règlement. Toute demande de dérogation doit être adressée au directeur-trice de l'établissement dont dépend l'élève.

➤ Modalités d'accès :

L'admission dans "la Prépa de l'Arc Alpin" se fait selon les modalités définies par l'article 7 de l'arrêté du 5 janvier 2018. Un niveau d'entrée en cycle 3 est requis pour présenter une candidature. Toutefois, dans un souci d'ouverture vers des profils variés, des parcours atypiques ou non-conventionnels, une commission, constituée des directeurs-trices des conservatoires de l'Arc Alpin et des responsables pédagogiques, étudie les dossiers des candidats qui ne seraient pas issus d'un établissement d'enseignement artistique.

Le dépôt du dossier de candidature doit faire apparaître l'établissement choisi par le-la candidat-e pour suivre les enseignements de "la Prépa de l'Arc Alpin".

L'épreuve d'admission se déroule en plusieurs temps consécutifs :

- Prestation ou d'une production de travaux en rapport avec la discipline dominante. Pour les entrées en instrument ou en chant, une prestation de 15 minutes, composé d'au moins deux œuvres, ou extraits d'œuvres, d'esthétiques différentes, dont une au moins doit être postérieure à 1960.
- Epreuve de formation musicale, mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse : le-la candidate dispose de 45 minutes de mise en loge sur un sujet portant sur un ou plusieurs extrait(s) œuvre(s) musicale(s). Guidé par un questionnaire -pouvant porter notamment sur la forme, le style, l'esthétique, la formation instrumentale et/ou vocale -, le-la candidate doit également produire un relevé d'éléments mélodiques et/ou harmoniques. A l'issue de l'épreuve, le-la candidate présente son travail au jury pendant 15 minutes.
- Entretien individuel avec le jury, pendant lequel le-la candidat-e présente son parcours, son projet, et détaille ses motivations pour intégrer la classe préparatoire à l'enseignement supérieur.

A l'issue des épreuves, l'admission dans le cursus est prononcée par le jury, constitué :

- d'un-e directeur-trice de l'un des établissements concernés, ou de son représentant, qui préside le jury
- de deux personnalités qualifiées, extérieures aux établissements de l'Arc Alpin.

Au sein du jury, une personne au moins est spécialisée dans la discipline choisie par le-la candidat-e.

➤ Organisation du cursus :

Durée des enseignements : entre 2 et 4 ans

Volume horaire total : 750 h

Le cursus comprend :

- 1 module principal
- 1 module associé de pratique collective
- 1 module d'enseignements complémentaires de formation musicale et culture musicale

En sus de l'enseignement :

- une information aux formations et métiers de la musique (environnement social, juridique et économique) - le projet personnel de l'élève

L'élève sera obligé de présenter une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur au plus tard lors de la troisième année du cursus.

Une attestation de fin d'études sera délivrée, détaillant les acquis de la formation suivie par chaque établissement. Cette attestation s'appellera Diplôme d'Établissement en Musique (DEM).



CRR D'ANNECY

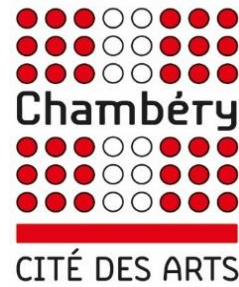
10 Rue Jean-Jacques Rousseau

74000 ANNECY

Tél : 04 85 46 76 50

Mail : crr@annecy.fr

Site : <https://crr.annecy.fr/>



CRR DE CHAMBÉRY

Cité des arts, Jardin du Verney

73000 CHAMBERY

Tél : 04 79 60 23 70

Mail : accueil.cite@mairie-chambery.fr

Site : www.chambery.fr

<https://www.chambery.fr/89-la-cite-des-arts.htm>



CRD HECTOR BERLIOZ CAPI

3 Promenade des Rêveries

38300 BOURGOIN-JALLIEU

Tél : 04 74 93 54 05

Mail : conservatoire@capi38.fr

Site : <https://conservatoire.capi-agglo.fr>



**Conservatoire
de Grenoble**



CRR DE GRENOBLE

6 chemin de Gordes

38100 GRENOBLE

Tél : 04 76 46 48 44

Mail : conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr

Site : www.conservatoire-grenoble.fr